



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 21257

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la faiblesse de la créativité dont fait preuve le service public de télévision de notre pays. En effet, comparé à ses homologues européens, le groupe France Télévision produit peu et sans grande diversité de séries télévisées. Or les romans grands publics et collections d'oeuvres mettant en scène un ou plusieurs personnages autour de différentes intrigues ne manquent pas. La télévision britannique est particulièrement en pointe dans cette politique et a enregistré des succès nationaux et à l'export au sujet de nombreuses oeuvres originales littéraires déjà connues du public (« Cadfael », etc.). Il est donc temps que la politique créatrice du service public de télévision adopte cette ligne politique et mette en vedette de tels ouvrages. Elle lui demande donc de lui indiquer ses intentions au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur la créativité de la programmation sur les chaînes de télévision du service public, notamment en matière de fiction télévisée. Le ministre de la culture et de la communication est particulièrement attaché à ce que France Télévision, qui est soumis à des obligations spécifiques en la matière en vertu de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, précisée par les cahiers des missions et des charges des différentes antennes du groupe public, propose aux téléspectateurs un regard différent sur la culture, sous toutes ses formes. C'est pour mieux affirmer la spécificité de l'audiovisuel public qu'une mission avait été confiée par le ministre à Mme Catherine Clément sur les orientations du service public en matière de programmes culturels. Son rapport, remis le 10 décembre 2002, préconise plusieurs pistes qui permettent de nourrir les réflexions, actuellement en cours, sur la révision du contrat d'objectifs et de moyens de France Télévision, notamment pour sa partie consacrée aux programmes. Cette négociation est l'occasion pour France Télévision de renforcer son effort dans le domaine de la fiction dans le cadre d'un engagement pluriannuel. L'adaptation d'oeuvres littéraires en fictions télévisées, évoquée par l'honorable parlementaire, est une piste qui sera étudiée lors de ces discussions. De même, la représentation d'oeuvres de spectacle vivant spécifiquement réalisées pour la télévision ou le développement de programmes pédagogiques à partir d'oeuvres de notre patrimoine sont autant de possibilités qui méritent d'être envisagées. Toutes ces options font l'objet d'une étude approfondie en étroite collaboration avec France Télévision.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21257

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5062

Réponse publiée le : 29 septembre 2003, page 7475